

# Diplôme universitaire Médiation en santé et pair-aidance

## Livret d'information



**2026/2027**



# Sommaire

La formation.....	4
Admission.....	5
Référentiel de formation.....	6
Questions fréquentes.....	9
La médiation en santé pair.....	13

## Objectifs pédagogiques

Ce Diplôme Universitaire a pour objectif de former au métier de médiateur.rice en santé pair, auprès de tous les publics vulnérables et/ou éloignés du système de santé, et dans une approche de santé globale.

Les objectifs pédagogiques du DU sont :

- Développer ses compétences relationnelles et communicationnelles,
- Réfléchir à son propre parcours de santé et/ou de rétablissement afin de l'utiliser comme ressource dans son accompagnement des autres,
- Acquérir les compétences nécessaires à l'accompagnement des personnes dans leur parcours de santé et/ou de rétablissement,
- Appréhender les dynamiques interinstitutionnelles, partenariales et de réseaux.

## Public cible

Le DU est destiné aux personnes :

- Ayant acquis, à travers leur parcours de vie, un savoir expérientiel dans le champ de la santé mentale, des addictions, de la santé sexuelle, de la migration, de la grande précarité...
- Souhaitant se professionnaliser pour accompagner leurs pairs au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.

## Organisation de la formation

- **Durée** : 150 heures, 2 jours/mois de septembre à mai et 3,5 jours en juin.
- **Lieu** : Bordeaux, campus Carreire, en présentiel uniquement
- **Pratique** : il est obligatoire d'être en poste salarié ou un stage, afin de favoriser la synergie entre les apprentissages pratiques et académiques.
- **Taille des promotions** : 10 à 15 étudiant-es, afin de favoriser les échanges entre les étudiant-es et les intervenant-es.
- **Validation du DU** : réalisation et soutenance d'un portfolio et assiduité en cours.

## Conditions d'admission

Le DU est accessible sans prérequis académique (le bac n'est pas obligatoire).

Il est obligatoire d'être en poste salarié ou en stage de médiateur.ice en santé pair pendant toute la durée de la formation.

Pour les candidats n'étant pas déjà en poste salarié de médiateur.ice en santé pair, il est fortement conseillé de réaliser des immersions auprès d'un.e médiateur.ice en santé pair et/ou d'avoir fréquenté des lieux d'entraide ou de santé communautaire (par exemple : Groupes d'Entraide Mutuelle, Clubhouse, Narcotiques Anonymes, etc.).

## Procédure d'admission

La candidature au DU se déroule en deux phases :

### **Étape 1 : candidature en ligne (en mai)**

La candidature s'effectue en ligne via le site de l'université :

<https://ecandidat-diplome-universitaire.u-bordeaux.fr/>

Pour trouver le DU Médiation en santé et pair-aidance : dans le catalogue de l'offre de formation, choisissez « Collège santé – DU Médecine ».

Documents à fournir : CV + lettre de motivation + copie du diplôme du bac (ou demande de dérogation au bac)

### **Étape 2 : entretien individuel avec la Commission Pédagogique (mai/juin)**

Les candidats dont le dossier est complet sont reçus en entretien par la Commission Pédagogique.

L'objectif de l'entretien est de mieux connaître le candidat et de s'assurer que la formation est cohérente avec son parcours personnel et son projet professionnel.

L'entretien se déroule en présentiel pour les candidats girondins.

Les candidats résidant hors de Gironde peuvent choisir de réaliser l'entretien en présentiel ou en visio.

Les enseignements sont organisés autour de trois modules.

L'ensemble des cours est réparti en deux catégories :

- Les **apports théoriques** visent à fournir les bases conceptuelles et méthodologiques liées à chaque module.
- Les **outils professionnels** sont orientés vers la mise en pratique. Il s'agit de méthodes, techniques et outils directement mobilisables.

## Module 1

### Assurer des accompagnements personnalisés en qualité de MSP

#### Compétences visées

- Savoir mobiliser son savoir expérientiel auprès de ses pairs pour :  
Les accompagner dans leur parcours de santé et/ou de rétablissement ;  
Les encourager à développer leur propres savoirs expérientiels et outils ;  
Favoriser leur participation dans tout ce qui les concerne directement.
- Savoir mobiliser des aptitudes liées à la communication et à l'écoute
- Savoir faciliter l'établissement de liens personnes accompagnées / professionnels de santé

#### Apports théoriques

- Approche socio-historique de la pair-aidance
- Politiques publiques de santé : place de la médiation en santé pair
- Médiation en santé pair : concept et pratiques

#### Outils professionnels

- La communication interpersonnelle
- Positionnement relationnel et distanciation
- L'entretien motivationnel
- Le dévoilement de soi
- Comprendre les émotions
- Approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir

**Module 2****Contribuer en qualité de MSP à l'accès aux droits, à la prévention et aux soins****Compétences visées**

- Savoir faciliter l'accès aux droits commun, aux soins et à la prévention
- Savoir renforcer l'autonomie et la capacité d'agir des personnes accompagnées
- Savoir prendre en compte les facteurs de vulnérabilité, les potentialités et spécificités des personnes

**Apports théoriques**

- Les déterminants sociaux de santé
- Le non-recours aux soins
- Vulnérabilités en santé : addictologie, psychiatrie et pathologies somatiques
- Santé précarité
- Santé sexuelle
- Dispositifs d'accompagnement en santé

**Outils professionnels**

- Accès aux soins et aux droits
- Accompagnement et intervention en santé mentale
- Réduction des risques en addictologie
- Les outils du rétablissement
- Ethique et déontologie

**Module 3**

# Participer en qualité de MSP aux dynamiques d'équipe, partenariales et de réseaux

## Compétences visées

- Savoir appréhender le fonctionnement de son lieu d'exercice et y inscrire son action
- Savoir travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire et avec des partenaires
- Savoir construire et animer des actions collectives destinées aux personnes accompagnées ou aux professionnels socio-sanitaires

## Apports théoriques

- Le fonctionnement des institutions sanitaires, sociales et médico-sociales
- Démarche d'éducation thérapeutique du patient et rôle de l'usager partenaire
- Sensibilisation au droit du travail

## Outils professionnels

- Initier, conduire et évaluer des actions collectives en santé
- Les techniques d'animation de groupe
- Animer un groupe de parole
- Le travail en équipe pluriprofessionnelle
- La gestion des émotions en situation professionnelle

## Candidatures

### **Quand aurais-je la réponse à ma candidature ?**

La réponse est apportée aux candidats courant juin, après la clôture de la phase de candidature.

### **Je n'ai pas encore trouvé de stage ou de poste salarié, puis-je candidater quand même ?**

La date limite pour trouver un stage ou un emploi est le 30 juin. Vous vous pouvez donc candidater même si vous n'avez pas encore trouvé.

Il est toutefois obligatoire d'avoir entamé ses recherches de stage avant de candidater.

## Coût et financement

### **Combien coûte le DU ?**

Le coût du DU est de 2 500 €.

A ce montant, il faut ajouter les droits d'inscription universitaires. Ce montant évolue chaque année, vous trouverez le montant actuel sur ce site :

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/droits-d-inscription-1489>

(le montant pour un DU est le même que pour une licence)

### **Puis-je financer le DU avec mon Compte Personnel de Formation (CPF) ?**

Non, le DU n'est pas éligible à un financement par le CPF.

### **Puis-je déposer une demande de financement auprès de France Travail ?**

Oui, le DU est susceptible d'être financé par France Travail. Rapprochez-vous rapidement de votre conseiller pour connaître les démarches à réaliser.

### **A quel moment dois-je faire mes demandes de financement ?**

Il est conseillé d'entamer les démarches de financement au plus tôt, afin de connaître les conditions d'éligibilité aux financements, le calendrier des demandes, etc.  
Vous pouvez entamer les démarches avant même de déposer votre candidature.

### **On me demande un devis du DU. Où puis-je le trouver ?**

Les demandes de devis doivent être adressées par mail au service de la formation continue de l'université :  
[formation.continuesante@u-bordeaux.fr](mailto:formation.continuesante@u-bordeaux.fr)

## Le déroulement de la formation

### **Quelles sont les dates des cours ?**

- de septembre à mai : les 3ème jeudi et vendredi de chaque mois
- En juin : les 2ème et 4ème jeudi et vendredi du mois

## Le stage

### **Pouvez-vous m'aider à trouver un stage ?**

Nous n'avons pas de partenariat avec des établissements pour l'accueil de stagiaire. Chaque candidat doit donc postuler auprès des structures qui l'intéressent.

### **Quelle est la durée du stage ?**

Idéalement, le stage doit se dérouler à mi-temps, pendant toute la durée de la formation (septembre à juin). Si vous rencontrez des contraintes ne vous permettant pas de trouver un stage répondant à ces conditions, nous vous invitons à nous contacter pour étudier la possibilité d'éventuels aménagements.

### **A quel moment me conseillez-vous de commencer ma recherche de stage ?**

Il est conseillé de démarrer sa recherche de stage au plus tôt : plusieurs mois sont souvent nécessaires pour trouver un stage.

### **Dans quel type de structure puis-je réaliser mon stage ?**

Le stage peut être réalisé dans n'importe quel type de structure, à condition d'être intégré dans l'équipe en tant que médiateur en santé pair. Nous mettons l'accent sur le contenu du stage, sa cohérence avec la formation, le parcours et les projets du stagiaire.

Il peut s'agir, par exemple, d'établissements sanitaires (hôpitaux, CMP, cliniques...), médicosociaux (SAMSAH, CSAPA, CAARUD...), sociaux (centre d'hébergement...), de structures d'entraide (GEM, Clubhouse...), etc.

### **Est-ce que le stage est indemnisé ?**

Conformément au cadre légal, le stage doit être indemnisé dès lors que sa durée dépasse 308 h.

Vous trouverez plus d'information sur le cadre légal des stages :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F32131>

Cas particulier : l'indemnisation n'est pas obligatoire lorsque l'inscription au DU est financé par France Travail et que l'étudiant perçoit une indemnisation de France Travail.

### **Puis-je réaliser mon stage dans une structure qui n'a pas de salarié ?**

Non, vous ne pouvez pas réaliser votre stage dans une structure sans salarié.

### **Puis-je réaliser mon stage dans une association dont je suis président.e ?**

Bien que cela ne soit pas illégal, nous y sommes défavorable, car cela vous conduirait à être à la fois l'employeur et le stagiaire d'une même structure.

### **Puis-je réaliser mon stage dans une structure où j'ai été suivi-e ou accompagné-e ?**

Oui, c'est possible, mais cette situation demande une vigilance particulière. N'hésitez pas à nous contacter avant le début des candidatures pour évoquer ce point avec nous.

### **Je ne trouve pas de stage de septembre à juin, puis-je cumuler deux stages plus courts ?**

Oui, il est possible de réaliser deux stages courts au lieu d'un stage long.

## La médiation en santé

En France, le Code de Santé Publique reconnaît la médiation en santé depuis 2016 et la définit ainsi :

*« La médiation sanitaire, ou médiation en santé, désigne la fonction d'interface assurée entre les personnes vulnérables éloignées du système de santé et les professionnels intervenant dans leur parcours de santé, dans le but de faciliter l'accès de ces personnes aux droits prévus au présent titre, à la prévention et aux soins. Elle vise à favoriser leur autonomie dans le parcours de santé en prenant en compte leurs spécificités. »*

En 2017, la Haute Autorité de Santé publie un référentiel de compétences, formation et bonnes pratiques intitulé « La médiation en santé pour les personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins ».

En 2025, France Travail publie une fiche ROME pour le métier de médiateur·trice en santé.

## La pair-aidance

La pair-aidance peut se définir comme :

*« (...) un ensemble de pratiques qui procède de formes d'accompagnement ou encore d'entraide et de soutien, par lesquelles une personne s'appuie sur son savoir expérientiel vécu, c'est à-dire le savoir qu'elle a retiré de sa propre expérience d'une situation vécue, habituellement considérée comme difficile et/ou stigmatisante ou négative (exemple : expérience de vie à la rue, précarité, conduite addictive, troubles psychiatriques...), pour aider d'autres personnes vivant des parcours similaires, des situations comparables. »*

Lorsqu'une personne concernée assure une fonction de médiateur en santé, en s'appuyant sur son savoir expérientiel et les outils de la pair-aidance, on parle de

**« médiation en santé pair ».**

Fiche du DU sur le site de l'université



Témoignages de MSP ayant suivi le DU



Fiche métier Médiateur en santé





## **Murièle CONORT**

Coordinatrice  
Pôle Empowerment et Médiation en santé  
&  
Responsable pédagogique  
DU Médiation en santé et pair-aidance

Mail : [muriele.conort@lacase.eu](mailto:muriele.conort@lacase.eu)

Tel : 05 56 92 51 89

[www.lacase.eu](http://www.lacase.eu)